



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail : administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

Au nom du Conseil communal, Madame **Renée GENOUD**, Syndique, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 20 h 00 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 60 personnes présentes et les remercie de leur présence.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 juin 2016.

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit : Messieurs Sébastien CHAPERON et Alexandre NICOLET. Madame Renée GENOUD les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés.

Une modification du tractanda est demandée au point *2.3 Construction d'une digue de retenue Les Brêts*. Ce point est enlevé du tractanda, il sera soumis à nouveau à une prochaine assemblée avec un complément d'information. Certains éléments ne sont pas encore en notre possession actuellement. C'est pourquoi le projet ne peut pas vous être présenté ce soir.

Le tractanda proposé est accepté et se présente comme suit :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 juin 2016. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Budget 2017**
 - 2.1 **Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement**
 - 2.2 **Réalisation d'un trottoir et remise en état de la chaussée sur le haut de la Route Villageoise, comprenant des travaux sur les canalisations et l'adduction d'eau**
 - 2.3 **Rapport de la commission financière**
 - 2.4 **Approbation**
3. **Divers**

Madame Renée GENOUD précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Aucune remarque n'étant formulée, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Madame Renée GENOUD demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciement à son auteure.

2. BUDGETS 2017

2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

Chaque Conseillère et Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires, ceci dans l'ordre des dicastères selon la copie des budgets qui est distribuée à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS - FORETS

Par Madame Renée GENOUD

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS - ENERGIE

Par Madame Gabriele VESEL

ECOLES - AES - CULTURE ET LOISIRS - SPORT

Par Madame Marie-Claude RUFFIEUX

AFFAIRES SOCIALES - SANTE - PETITE ENFANCE

Par Monsieur Olivier VOLKART

EAU & ENDIGUEMENTS - EPURATION - GAZ- CIMETIERE

Par Monsieur Grégory DEGLISE

700.312.01 – Electricité, force motrice pour Fr. 12'000.—. L'importante augmentation est due à l'électricité pour le puits de Mology.

700.314.00 – Entretien et rénovation des installations pour Fr. 122'000.—. Dans ce montant, les travaux pour la chambre de vannes de La Marmite s'élèvent à Fr. 60'000.— et le déplacement de notre conduite au niveau de la Route Villageoise 28 à 32 à Fr. 30'000.—.

ROUTES - VOIRIE - IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE

Par Monsieur Stéphane DORTHE

620.311.00 – Achat de véhicules, machines, matériel. Monsieur Stéphane DORTHE donne quelques explications sur la chargeuse prévue dans le budget de fonctionnement, pour un montant de Fr. 60'000.—. Elle pourra être utilisée avec plusieurs accessoires (pelle, balayeuse, lame, épareuse, fraiseuse...).

**JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE
- GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Par Monsieur Jérôme TACHE

140.352.00 – Participation CSPI CR Châtel-Remaufens pour Fr. 83'900.—. Dès l'année prochaine, des frais de location seront à notre charge pour la nouvelle caserne des pompiers construite à Châtel-St-Denis.

Madame Renée GENOUD donne la récapitulation du **budget de fonctionnement** qui présente des charges d'un montant de Fr. 4'040'600.— et des produits de Fr. 3'994'843.— d'où **un excédent de charges de Fr. 45'757.—**.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions relatives au budget de fonctionnement.

Monsieur Patrick Savoy demande comment est évalué le montant au poste *900.400.00 Impôt sur le revenu* ?

L'Etat de Fribourg nous donne le montant à inscrire par rapport à l'année 2014.

Madame Renée GENOUD donne lecture du **budget d'investissement** qui boucle avec **un total de charges de Fr. 1'919'000.—**.

Madame Renée GENOUD donne ensuite un aperçu du plan des investissements établi par le Conseil communal, pour la période 2016-2021, en collaboration avec Monsieur René JOYE de ARBOGNA SA. Il s'agit d'une information des projections du programme des investissements.

2.2 Réalisation d'un trottoir et remise en état de la chaussée sur le haut de la Route Villageoise, comprenant des travaux sur les canalisations et l'adduction d'eau

Monsieur Stéphane DORTHE précise que le Conseil communal a souhaité anticiper la mise à l'enquête de ces travaux afin de gagner du temps en espérant pouvoir débiter le chantier au printemps 2017. La Commune peut débiter les travaux dans les 2 ans qui suivent l'autorisation et doit les finir dans les 10 ans. Une opposition a été déposée durant le délai de la mise à l'enquête. Elle sera traitée au début de l'année 2017. Le dossier sera ensuite transmis au canton pour approbation. La procédure avait été exactement la même pour la réalisation du trottoir sur la Route du Crage.

Puis, il présente cet objet à l'aide d'une projection et donne les explications en rapport avec les plans. Le trottoir, d'une longueur de 340 m sur 1.65 m de largeur, sera situé du côté gauche de la route en montant le village. Le trottoir débiterà au niveau de la parcelle N° 90 où un emplacement pour 2 moloks est également prévu. La largeur de la route sera maintenue tout au long du projet. Monsieur Stéphane DORTHE passe en revue les différentes emprises sur les parcelles de privés.

Les canalisations de la Route Villageoise se trouvent actuellement sous le futur trottoir. Après analyse, elles sont sous dimensionnées et en mauvais état de la Route Villageoise 89 à 119. Une nouvelle conduite sera tirée sur ce tronçon avec l'ajout d'une borne hydrante et un bouclage est prévu au niveau de la Route Villageoise 109.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Roland MICHEL demande qu'est-ce qu'on entend par trottoir franchissable ?

Un trottoir franchissable est haut de 6 cm et permet l'accès aux propriétés privées alors qu'un trottoir non franchissable mesure 12 cm.

Monsieur Stéphane DORTHE donne ensuite la répartition des coûts, soit Fr. 940'000.— pour les travaux de construction auxquels viennent s'ajouter les prestations des ingénieurs et géomètres, les émoluments, les taxes et les imprévus, l'éclairage public pour Fr. 480'000.— ce qui représente un montant total TTC de Fr. 1'420'000.—.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 4 % par an et les frais de fonctionnement.

2.3 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Le Conseil communal a prévu des recettes ainsi que des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un équilibre adéquat du compte de fonctionnement.

Compte tenu des éléments présentés, la Commission financière donne un préavis favorable pour le nouvel investissement présenté ce soir. Elle propose à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2017 tel que présenté ainsi que l'investissement relatif à l'aménagement d'un trottoir sur le haut de la Route Villageoise.

Madame Renée GENOUD adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

2.4 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote et acceptés, soit :

2.1 Budget de fonctionnement

Accepté à l'unanimité.

2.2 Réalisation d'un trottoir et remise en état de la chaussée sur le haut de la Route Villageoise, comprenant des travaux sur les canalisations et l'adduction d'eau

Investissement de Fr. 1'420'000.— accepté par 60 voix à l'unanimité.

Les budgets 2017 sont acceptés.

3. DIVERS

Madame Renée GENOUD précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans l'information à la population. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole est donnée à Madame Marie-Claude RUFFIEUX qui lance un appel afin de trouver une personne pour faire le contact entre la Commune et l'association du Passeport Vacances qui organise des activités de loisirs pour les enfants pendant les vacances scolaires d'été. Afin de sauver cette organisation, un nouveau comité a été mis en place.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Pierre GENOUD aimerait savoir à l'Ouest de la Place du Village, devant la banque Raiffeisen, quelle est la priorité ?

Monsieur Stéphane DORTHE lui répond que le trottoir franchissable remplace le Stop.

De plus, il y a environ deux ans, le Conseil communal avait procédé à une désaffectation des tombes échues dans les deux premières rangées du cimetière. Depuis, plus rien... Est-ce que la désaffectation va continuer dans le reste du cimetière.

Monsieur Grégory DEGLISE qui a repris ce dicastère devra se renseigner.

Depuis peu, l'accès au parking de la salle polyvalente est interdit pendant la journée. Monsieur Pierre GENOUD demande si les nombreux vélos sont autorisés sur la place de jeux ?

Monsieur Jérôme TACHE prend note de cette remarque.

Monsieur Roland MICHEL demande si le tapis de la route au milieu du village sera refait en même temps que le nouveau trottoir ?

Monsieur Stéphane DORTHE répond que la route sera refaite en même temps que le trottoir.

Il aimerait savoir quand est-ce que le tronçon depuis l'église jusqu'au début du nouveau trottoir sera refait car il devrait être entretenu ? Il s'étonne que le Chemin de la Côte ait été refait.

Madame Thérèse ROSSIER demande s'il serait possible d'installer un ferme-porte à la salle polyvalente pour les manifestations comme la St-Nicolas.

Monsieur Jérôme TACHE a constaté la chose et une étude pour la rénovation du collège et de la salle polyvalente est en cours. L'idée du ferme-porte est retenue.

Monsieur Roland MICHEL demande si l'on peut déposer un canapé entier dans la benne à la déchetterie sans le démonter.

Monsieur Stéphane DORTHE regardera avec l'employé de la déchetterie qui fait déjà le nécessaire pour demander de démonter les différents matériaux des objets encombrants.

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Madame Renée GENOUD tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et adresse aussi ses remerciements à ses collègues pour leur dévouement et leur engagement ainsi qu'au personnel administratif.

Un grand Merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune. Ces remerciements leur seront réitérés lors de la traditionnelle collation qui aura lieu au début février 2017.

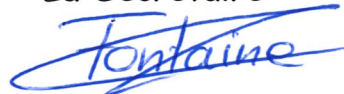
La parole n'étant plus demandée, Madame Renée GENOUD, remercie chacune et chacun pour sa participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 20 h 55 en les invitant à partager le verre de l'amitié.

La Syndique



Renée GENOUD

La Secrétaire



Aurélie FONTAINE